

Mesdames et Messieurs les Préfets,
Mesdames et Messieurs les Sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux.

Le 6 novembre 2020.

Nous représentons les 30 000 sophrologues qui exercent sur le territoire national et à ce titre, nous formulons une demande de position officielle sur la possibilité d'exercer et de recevoir nos clients dans votre département.

En effet, le décret du 29 octobre 2020 ne nous permet pas d'établir cette possibilité avec certitude, car certaines préfectures autorisent notre activité lorsque d'autres l'interdisent.

Nous savons que le décret permet à chaque préfet d'édicter des règles selon les circonstances rencontrées dans le département cependant les motifs d'autorisation ou de refus ne sont pas relatifs à la situation sanitaire locale, mais plutôt à l'interprétation dudit décret.

Par ailleurs, notre profession s'est entretenue avec le Chef de cabinet de Monsieur Griset, Ministre des TPE-PME le 4 novembre 2020 et celui-ci nous a affirmé que notre profession était en droit d'exercer et qu'une circulaire ministérielle serait envoyée à toutes les préfectures pour le préciser. Cela a davantage semé le trouble dans nos rangs.

C'est pourquoi, nous nous permettons de vous demander un avis officiel sur le sujet afin que nos praticiens ainsi que leurs clients ne soient pas inquiétés par les forces de l'ordre.

Afin de vous permettre de nous donner un avis éclairé, nous précisons que nos praticiens sont des prestataires de services qui ne possèdent pas de N° Adeli. Ils ne sont ni professionnels de santé, ni auxiliaires de santé.

En revanche, nos praticiens, professionnels de la relation d'aide apportent un véritable service d'accompagnement à vos administrés dans la prise en charge de l'anxiété et du stress générés par la situation sanitaire actuelle.

D'ailleurs, nos praticiens ont aussi soutenu les professionnels de santé et forces de l'ordre lors de la première vague, ce qui nous a valu les remerciements du Ministère de la Santé à l'époque.

Nous espérons que notre demande recevra un avis favorable de vos services.

Dès réception de votre position, nous la transmettrons à l'ensemble de notre profession.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de recevoir nos salutations distinguées.

Signataires :

Catherine Aliotta
Présidente
Chambre syndicale de la sophrologie

Isabelle Berthé
Présidente
Syndicat des sophrologues professionnels

Alain Giraud
Président
Syndicat des sophrologues indépendants

Isabelle Margot
Présidente
Syndicat de la sophrologie caycedienne